

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-11-049

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 19
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 8
Nombre de pouvoir(s) : 8

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 7 Novembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL pouvoir à Odile PHILIPPON, Marc COMBETTE pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Frédéric PER pouvoir à Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Hélène DE SIMONE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ECOLE MATERNELLE - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20241107-2024-11-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Publication : 12/11/2024

Lors de sa séance du 15 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération (LFA) au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026.

La commune de SAINT MARCELLIN EN FOREZ souhaite réaliser des travaux d'isolation des murs extérieurs et de rénovation de la chaufferie de l'école maternelle.

Il est précisé que le montant du fonds de concours demandé ne doit pas excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 3) en vue de participer au financement de l'isolation des murs extérieurs et de la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle, à hauteur de 13 120 € maximum.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 8 NOVEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance
Hélène DE SIMONE**

